

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03410

Numéro SIREN : 795 375 856

Nom ou dénomination : 3ML

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2020 sous le numéro de dépôt 3666

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/3666

Déposant :

Nom/dénomination : 3ML

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 795 375 856

N° gestion : 2013 B 03410



Signature



Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 04 MARS 2020

sous le N°

3666

SAS 3ML

37 Ter Route d'ANDRON

33650 ST SELVE

Exercice clos le : 30/09/2019

Durée 12 mois

SIRET : 79537585600015

Code NAF : 6420Z

Certifié conforme à l'original.

CIFRALIA

AUDIT | EXPERTISE COMPTABLE | CONSEIL

11 rue Laron Félino
33110 LE BOUSCAT
Tél.: 05 57 22 18 98

5 cours Alsace et Lorraine
33000 BORDEAUX
Tél.: 05 57 99 19 30

149 ZA L'Ilot
33240 LA LANDE DE FRONSAC
Tél.: 05 57 58 22 80



500000



SAS 3ML
37 Ter Route d'ANDRON
33650 ST SELVE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- 1 Attestation
- 2 Bilan Actif
- 3 Bilan Passif
- 4 Compte de Résultat 1/2
- 5 Compte de Résultat 2/2
- 6 ANNEXE
- 7 Annexe libre
- 8 Règles et méthodes comptables
- 9 Règles et méthodes comptables p2
- 10 Capital social
- 11 Engagements financiers donnés et reçus
- 12 Filiales et participations 1
- 13 Charges à payer
- 14 Annexe détail comptes
- 15 Détail de l'Actif
- 16 Détail du Passif
- 17 Détail du compte de résultat
- 18 Annexe Elements de gestion
- 19 Soldes intermédiaires
- 20 Détermination de la Capacité d'Autofinancement
- 21 Annexe Etats fiscaux complémentaires



Handwritten signature in blue ink.

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS 3ML relatifs à l'exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 634 041 euros

Chiffre d'affaires : 0 euros

Résultat net comptable : 102 432 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LE BOUSCAT
Le 03/12/2019

Marie-Christine BARBEAU
Expert-comptable associée

SARL CIFRALIA
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
11 Rue Lafont Féline
33110 LE BOUSCAT
05 80 56 698

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/09/2019			30/09/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	554 233		554 233	554 233
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 028		1 028	1 028
	TOTAL (II)	555 260		555 260	555 260
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	28 525		28 525	96
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	50 255		50 255	54 220
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	78 780		78 780	54 316
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		634 041		634 041	609 576
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			1 028		1 028
(3) dont créances à plus d'un an					



Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2019

30/09/2018

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	100 380	74 755
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	102 432	25 625
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	203 911	101 480
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	415 620	493 472
	Emprunts et dettes financières divers	14 509	14 509
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		115
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	430 129	508 096
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	634 041	609 576
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	102 431,65	25 624,98
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	430 129	508 096
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	36	39

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2019

30/09/2018

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			3 945	11 558
	Impôts, taxes et versements assimilés			44	12 033
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			3 989	23 591
	RESULTAT D'EXPLOITATION			(3 989)	(23 591)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2019

30/09/2018

RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 989)	(23 591)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	113 952	52 800
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	17	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		113 969	52 800
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	7 547	1 824
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		7 547	1 824
RESULTAT FINANCIER		106 421	50 976
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		102 432	27 385
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 760
	Total des charges exceptionnelles		1 760
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(1 760)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		113 969	52 800
TOTAL DES CHARGES		11 537	27 175
RESULTAT DE L'EXERCICE		102 432	25 625

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE - Elément supplémentaire

Etat exprimé en euros

ANNEXE

Annexe libre

Etat exprimé en euros

REGIME DES SOCIETES MERES/FILIALES

Produits de participations de l'exercice : 113 952 euros

Quote part des frais et charges 5% : 5 698 euros

Produits nets à déduire fiscalement : 108 254 euros.

Option pour le régime des sociétés mères/filiales : art 216 et 145 du CGI.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés du comité de la réglementation comptable.

Les comptes annuels sont présentés dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et notamment aux règles sur les actifs, amortissements et dépréciations issues des règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs,
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12 décembre 2005 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Des simplifications ont été prévues dans certaines PME, il est possible de déterminer le plan d'amortissement des biens non décomposés selon leur durée d'usage, sans rechercher leur durée réelle d'utilisation. Les règles, permettant de ne pas décomposer les biens et de pratiquer l'amortissement comptable et fiscal selon des durées d'usage des biens, visent uniquement les entreprises qui ne dépassent pas, à la clôture de l'exercice, 2 des 3 critères suivants :

- 3 650 000 euros pour le total du bilan,
- 7 300 000 euros pour le chiffre d'affaires,
- 50 salariés.

Par souci de simplification, des seuils fiscaux de non-décomposition ont été prévus. Tant que ces seuils ne sont pas dépassés, le bien n'a pas à être identifié par composants, il reste « global ».

Au regard de cette nouvelle réglementation, la société a choisi d'appliquer les méthodes de simplification qui n'ont pas eu d'impact sur le compte de résultat, ni sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés du comité de la réglementation comptable.

Les comptes annuels sont présentés dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et notamment aux règles sur les actifs, amortissements et dépréciations issues des règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs,
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12 décembre 2005 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Des simplifications ont été prévues dans certaines PME, il est possible de déterminer le plan d'amortissement des biens non décomposés selon leur durée d'usage, sans rechercher leur durée réelle d'utilisation. Les règles, permettant de ne pas décomposer les biens et de pratiquer l'amortissement comptable et fiscal selon des durées d'usage des biens, visent uniquement les entreprises qui ne dépassent pas, à la clôture de l'exercice, 2 des 3 critères suivants :

- 3 650 000 euros pour le total du bilan,
- 7 300 000 euros pour le chiffre d'affaires,
- 50 salariés.

Par souci de simplification, des seuils fiscaux de non-décomposition ont été prévus. Tant que ces seuils ne sont pas dépassés, le bien n'a pas à être identifié par composants, il reste « global ».

Au regard de cette nouvelle réglementation, la société a choisi d'appliquer les méthodes de simplification qui n'ont pas eu d'impact sur le compte de résultat, ni sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice.

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

30/09/2019

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	100,00	10,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	100,00	10,0000	1 000,00

ANNEXE - Élément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	30/09/2019	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
NANTISSEMENT DES PARTS SOCIALES DE LA SOCIETE SEA		68 500	
NANTISSEMENT DES PARTS SOCIALES DE LA SOCIETE SEA		209 750	
		278 250	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
GARANTIE SOCAMA SUR EMPRUNT			68 500
GARANTIE SACCEF SUR EMPRUNT			209 750
			278 250
Total des engagements financiers (1)		278 250	278 250
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			



Filiales et participations

Etat exprimé en euros		30/09/2019	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SARL SEA			454 094	94,96	122 862
2. Participations (10 à 50 %)					
B. Renseignements globaux					
1. Filiales non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					
2. Participations non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2019

Total des Charges à payer		36
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>CAP AGIOS A PROVISIONNER</i>	36	36

SASU 3ML
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital social de 1 000 euros
Siège social : 37 Ter route d'Andron
33650 SAINT SELVE (GIRONDE)
RCS Bordeaux B 795 375 856

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 SEPTEMBRE 2019

En qualité de Président et d'associé unique, j'ai l'honneur de présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos au 30 septembre 2019, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à approbation.

Je reprends ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1) SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée, en euros, dans le tableau qui suit :

ML



Signature

SASU 3ML
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital social de 1 000 euros
Siège social : 37 Ter route d'Andron
33650 SAINT SELVE (GIRONDE)
RCS Bordeaux B 795 375 856

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE SUR LES OPERATIONS VISEES PAR
L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence mentionnant la convention de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Le siège social de la société SASU 3ML, sis 37 Ter route d'Andron – 33650 Saint Selve, est établi au domicile du président associé unique, et ce à titre gratuit.

LE PRESIDENT



SASU 3ML
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital social de 1 000 euros
Siège social : 37 Ter route d'Andron
33650 SAINT SELVE (GIRONDE)
RCS Bordeaux B 795 375 856

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 10 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt,
et le dix février,
à dix-neuf heures,

Monsieur LAURENT Mathieu demeurant 37 Ter route d'Andron – 33650 Saint Selve, associé unique de la SASU 3ML,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur LAURENT Mathieu, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019, approuve ces comptes tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 102 431,65 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à 102 431,65 euros :

- Autres réserves : 102 431,65 euros portant le solde de ce compte à la somme de 202 811,30 euros après affectation.

L'associé unique pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

ML



+ 500000

La société n'a pas d'activité économique ; il s'agit d'une holding non animatrice.

La société a perçu des dividendes de la SARL SEA dont elle détient 94,96 % du capital, soit 113 952 euros. Ces revenus de participations sont les seuls produits de la société : il s'agit de produits financiers.

La société bénéficie du régime des sociétés mères et filiales (article 216 et 145 du CGI).

Les charges externes sont de 3 945 euros, contre 11 557 euros au 30/09/2018.

Les impôts et taxes s'élèvent à 44 euros.

Le Président ne perçoit pas de rémunération. Il n'y a pas eu de charges de personnel.

Les charges financières s'élèvent à 7 547 euros.

Le résultat d'exploitation est une perte de - 3 989 euros.

Compte-tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un bénéfice comptable de 102 432 euros.

Les capitaux propres sont positifs et s'élèvent à 203 911 euros.

La société détient 1 187 parts sociales, soit 95 % de la société SEA pour un total de 554 193 euros.

Elle a acquis 200 parts sociales en septembre 2016 et elle a souscrit à cet effet un emprunt de 68 500 euros.

Elle a acquis 637 parts sociales en septembre 2018 pour un montant de 407 680 euros et elle a souscrit à cet effet un emprunt de 419 500 euros.

Les capitaux propres de la société SEA sont de 203 911 euros au 30 septembre 2019, avec un bénéfice après impôt sur les sociétés de 102 432 euros.

Je ne vois pas d'autres éléments à communiquer au titre de l'exercice écoulé.

2) EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société ne prévoit pas de chiffre d'affaires pour l'exercice 2019/2020. Elle prévoit une perception de dividendes de la part de la société SARL SEA.

3) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

ML

Signature

4) ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

5) PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice comptable de 102 431,65 euros.

Je vous propose d'affecter ce bénéfice comptable de la manière suivante :

- Autres réserves : 102 431,65 euros portant le solde de ce compte à la somme de 202 811,30 euros après affectation.

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts je rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

6) DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

7) REMUNERATION DE LA GERANCE

Je propose également de bien vouloir approuver l'absence de rémunération de la présidence.

Pour l'exercice 2019/2020, le Président ne percevra pas de rémunération.

Je présente, par ailleurs, mon rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce.

CONCLUSION

J'espère que les résolutions qui seront proposées recevront agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre présidence, pour l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Le Président



SASU 3ML
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital social de 1 000 euros
Siège social : 37 Ter route d'Andron
33650 SAINT SELVE (GIRONDE)
RCS Bordeaux B 795 375 856

EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2019

TEXTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 10 FEVRIER 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à 102 431,65 euros :

- Autres réserves : 102 431,65 euros portant le solde de ce compte à la somme de 202 811,30 euros après affectation.

L'associé unique pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président
LAURENT Mathieu



Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte d'une convention qui s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

Le siège social de la société SASU 3ML, sis 37 Ter route d'Andron – 33650 Saint Selve, est établi au domicile du Président associé unique, et ce à titre gratuit depuis la création de la société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve l'absence de rémunération du Président au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2019.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve l'absence de rémunération prévisionnelle du Président pour l'exercice 2019/2020.

SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au président avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Mr LAURENT Mathieu

